

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 27 JANVIER 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2022
Affichage du 18.01.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens suite à la convocation du 18.01.2022, affichée le 18 janvier 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.01.006

VENTE D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N°201 « LE BOIS DES MENUS » - CONSTAT DE SORTIE

Vu la délibération 2020-07 du conseil municipal de la communes de Les Menus du 3 mars 2020 portant sur la vente d'une portion de voie communale n°201 « les bois des Menus ».

Considérant La nouvelle parcelle créée (ZC 131) d'une contenance de 546 m² soit 95.57 ML et le déclassement de la voie communale, concernée pour cette portion, qui en découle

Considérant la vente effective de cette parcelle (ZC 131) dans les conditions fixées à l'acte de vente en date du 10 mars 2021 entre la commune de Les Menus et la famille Gallerand.

Considérant que la parcelle ZC 131 a été vendue sans plus ou moins-value au prix de 1092.00€.

Les membres du conseil, décident à l'unanimité moins une abstention, après en avoir délibéré :

- De constater que la voie communale en cause (cadastrée ZC 131), du fait de son déclassement et de sa vente, n'est plus affectée à l'exercice de la compétence voirie de la Communauté de communes des Hauts du Perche et à ce titre ne peut plus lui être mis à disposition.
- De procéder aux opérations d'ordre non budgétaires constatant le retour des biens mis à disposition

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

